



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2026 DE LA VILLE ET
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
 - II. La section de fonctionnement*
 - III. La section d'investissement*
 - IV. Le programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement*
 - V. La synthèse et perspectives 2025*
 - VI. L'existence d'un budget annexe Cimetière*
- Annexe : extrait du CGCT*

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'article L. 5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est communiqué aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Les conseillers municipaux se voient ainsi remettre une note de synthèse suffisamment détaillée.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles,
- Investissement : 7,5% des dépenses réelles.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderies, restauration scolaire, centres de loisirs,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 44,31 % des dépenses de fonctionnement de la ville au BP 2026.

Les recettes et dépenses de fonctionnement 2026 s'équilibrent à 13 010 000,00 euros.

Le budget 2026 est en légère hausse de 2,20 %.

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 596 241 €,
- la dotation de solidarité urbaine : 3 101 113 €,
- les impôts directs locaux : 5 000 000 €.

Le budget 2026 prévoit un virement à la section d'investissement à hauteur de 1,4 M€.

b) Les dépenses et recettes de la section présentées par chapitre

Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	3 008 000,00 €	3 182 000,00 €	3 173 100,00 €	-0,28%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	5 350 000,00 €	5 550 000,00 €	5 765 000,00 €	3,87%
014 Atténuations de charges		4 000,00 €	2 000,00 €	-50,00%
65 Autres charges de gestion courante	1 326 000,00 €	1 302 500,00 €	1 349 900,00 €	3,64%
66 Charges Financières	145 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	-16,67%
67 Charges exceptionnelles / spécifiques	5 000,00 €	14 000,00 €	10 000,00 €	-28,57%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	878 000,00 €	1 157 500,00 €	1 210 000,00 €	4,54%
023 Virement section investissement	2 000 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 712 000,00 €	12 730 000,00 €	13 010 000,00 €	2,20%

Recettes de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	421 380,00 €	449 380,00 €	474 030,00 €	5,49%
722 Travaux en régie	60 000,00 €	200 000,00 €	195 000,00 €	-2,50%
73 Impôts et taxes	438 371,16 €	367 568,00 €	338 314,00 €	-7,96%
731 Fiscalité locale	5 188 000,00 €	5 338 000,00 €	5 438 000,00 €	1,87%
74 Dotations et participations	5 001 675,00 €	4 953 269,50 €	5 160 979,00 €	4,19%
75 Autres produits de gestion courante	258 743,88 €	193 094,89 €	194 151,85 €	0,55%
013 Atténuation de charges	80 000,00 €	50 000,00 €	31 000,00 €	-38,00%
76 Produits financiers	1 771,55 €	1 642,96 €	1 414,37 €	-13,91%
77 Produits exceptionnels	42 000,00 €	41 000,00 €	46 780,00 €	14,10%
78 Reprises sur provisions	3 500,00 €	1 000,00 €	1 790,00 €	79,00%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 216 558,41 €	1 135 044,65 €	1 128 540,78 €	-0,57%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 712 000,00 €	12 730 000,00 €	13 010 000,00 €	2,20%

c) La fiscalité

Il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et la Taxe d'Habitation (TH) pour l'année 2026.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par un transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de TH ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau de 2019. Toutefois, à partir de 2023, les communes et EPCI doivent à nouveau voter un taux de TH. Conformément à la loi de finances pour 2025, la TH est recentrée sur les locaux destinés à l'habitation à titre de résidence secondaire (article 110 de la loi de finances pour 2025).

Qui plus est, conformément à l'article 1640G du code général des impôts, depuis 2021, le taux foncier bâti des communes est l'addition du taux communal de foncier bâti et du taux du Département (22,26%). Les communes doivent ainsi voter leur taux TFPB, en tenant compte de ce transfert de fiscalité.

En 2025, la collectivité a opté pour une hausse de 3% de la TFPB. Cet effort fiscal, soutenu par une gestion rigoureuse des dépenses courantes a permis d'aligner le dynamisme des recettes sur celui des dépenses et de préserver ainsi un excédent de fonctionnement pérenne et une capacité d'investissement en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement.

En 2025, le conseil municipal a ainsi voté 42,47% en TFPB (au lieu de 41,23%), 53,82% en TFPNB et 18,81% en TH.

Il convient de préciser que le relèvement du taux d'exonération de la TFPNB pour les terres agricoles, passé de 20% à 30% au 1er janvier 2025, est une mesure pérenne. Ce taux de 30% s'applique donc pleinement pour les taxes de 2026. Et, l'Etat n'a toujours pas prévu de compenser le manque à gagner.

L'article 129 de la loi de finances pour 2026 instaure une baisse de 19,3 % des allocations compensatrices (TFPB et CFE) versées aux communes hébergeant des sites industriels. Cette réduction est toutefois limitée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour rappel, ces compensations avaient été créées en 2021 pour pallier la réduction de moitié des bases d'imposition de ces établissements.

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'exercice 2026 et communiqué par les services fiscaux est de 5 005 690 € (incluant l'effet du coefficient correcteur).

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

- Taxe d'habitation : 18,81%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,47%,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,82%.

d) Les dotations de l'État

Les principales dotations attendues de l'Etat sont :

- la dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire et péréquation) : 1 596 241 €,
- la dotation de solidarité urbaine : 3 101 113 €,

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : le renouvellement de chaudière,...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	747 000,00 €	617 000,00 €	552 000,00 €	-10,53%
20 Immobilisations incorporelles	562 446,50 €	757 697,40 €	820 550,00 €	8,30%
204 Subventions d'équipement versées	124 481,88 €	52 135,00 €	58 135,00 €	11,51%
21 Immobilisations corporelles	3 620 129,07 €	3 891 886,11 €	3 329 767,80 €	-14,44%
23 Immobilisations en cours	1 115 942,55 €	4 551 281,49 €	7 049 547,20 €	54,89%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	100 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	0,00%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	250 000,00 €	700 000,00 €	500 000,00 €	-28,57%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 520 000,00 €	10 810 000,00 €	12 550 000,00 €	16,10%

Recettes d'investissement

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
10222 FCTVA	350 436,60 €	400 000,00 €	220 000,00 €	-45,00%
10226 Taxe aménagement	40 471,09 €	15 000,00 €	16 148,69 €	7,66%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00%
13 Subventions d'investissement	527 759,38 €	244 592,40 €	2 818 130,22 €	1052,17%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	2 000,00 €	2 002 000,00 €	100 000,00%
024 Cession d'immobilisations	25 000,00 €	34 000,00 €	30 000,00 €	-11,76%
276 Autres immobilisations financières	18 750,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €	0,00%
28 Amortissement immobilisations (040)	850 000,00 €	1 110 000,00 €	1 200 000,00 €	8,11%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	250 000,00 €	700 000,00 €	500 000,00 €	-28,57%
021 Virement section fonctionnement	2 000 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	0,00%
<i>R001 – Excédent investissement</i>	4 765 582,93 €	4 885 657,60 €	5 604 971,09 €	14,72%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 180 000,00 €	10 810 000,00 €	15 810 000,00 €	46,25%

c) Les principaux projets de l'année 2026

Les principales opérations pour la section d'investissement étaient présentées dans le rapport d'orientation budgétaire 2026. On y retrouve notamment :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT ESTIME TTC
TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES (GS)	
Implantation de panneaux photovoltaïques sur les GS G. Sand, L. Blum, L. Blériot	175 000,00 €
Végétalisation de la cour de l'école Léon Blum	50 000,00 €
Réfection des sols de l'étage du GS G. Sand	42 000,00 €
Achat de peintures isolantes pour les écoles Louis Blériot et du Centre	40 000,00 €
Travaux de remise en peinture de salles de classes et espaces communs	23 000,00 €
Implantation d'un préau GS G. Sand	15 000,00 €
Pose de rideaux dans les écoles	12 000,00 €
Câblage internet GS P. Verlaine	6 000,00 €
Sécurisation des groupes scolaires - complément	5 000,00 €
Visiophones - extension de l'existant des groupes scolaires - complément	5 000,00 €

TRAVAUX TERRAINS ET SALLES DE SPORTS	
Réalisation d'un complexe sportif quartier Maillebois – Construction d'une nouvelle salle de sport et restructuration d'une salle existante - crédits Année 2026	5 500 000,00 €
Petites interventions diverses dans les salles de sports	20 000,00 €
Réparation piste d'athlétisme	11 000,00 €
Sautoir mise en conformité piste athlétisme	11 000,00 €

TRAVAUX AUTRES BATIMENTS	
Nouveau centre technique municipal - Provision pour acquisition éventuelle d'un terrain et/ou démarrage des travaux	1 200 000,00 €
Réalisation travaux mise aux normes ADAP des ERP (crédits 2026)	600 000,00 €
Remplacement de menuiseries : chaufferies/ centre Lamartine/ groupe scolaire du Centre / Complexe des Chartreux	150 000,00 €
Dissociation des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire au centre Lamartine	150 000,00 €
Programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux	150 000,00 €
Aménagement parc de média'tour	30 000,00 €
Aménagement du bois de la Garenne (allées/voirie)	25 000,00 €
Renouvellement de chaudières dans les bâtiments	24 000,00 €
Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €
Renouvellement éclairage LED des bâtiments du CASQ et du centre Lamartine	15 000,00 €
Entretien chalet Morbier	10 000,00 €
Dotation annuelle pour entretien, remplacement, acquisition défibrillateurs	10 000,00 €

Renouvellement alarmes	6 000,00 €
Renouvellement des désenfumeurs	5 000,00 €
Pose de stores au Centre Saint-Quentin (CASQ)	5 000,00 €
Remplacement d'extincteurs + blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)	5 000,00 €

AMENAGEMENTS ET ENTRETIEN DES CIMETIERES

Achat de matériel d'entretien et pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales	14 000,00 €
Réfection bureau état-civil / cimetières	8 000,00 €
Raccordement de la fibre au cimetière des Chartreux	5 500,00 €
Enduit bacs à déchets	4 000,00 €
Réfection monuments aux morts	3 000,00 €

VOIRIES/LIAISONS DOUCES/MOBILIER URBAIN/SECURITE

Programme de réfection de voiries suivant choix commission travaux	190 000,00 €
Interventions sur réseau assainissement	140 000,00 €
Poursuite aménagement liaisons douces sur voirie	26 000,00 €
Achat terrain pour création d'un parking à côté du terrain de BMX	20 000,00 €
Achat terrain pour création d'une liaison douce rue de l'Argilière (emplacement réservé au PLUi)	15 000,00 €
Poursuite mise aux normes des arrêts de bus	10 000,00 €
Remplacement de mobilier urbain accidenté (provision)	8 000,00 €
Achat d'une caméra nomade supplémentaire	5 000,00 €
Achat d'un nouveau radar pédagogique	3 000,00 €

CREATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Projet de végétalisation du quartier du Renan (1er acompte remboursement à la Capso dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée)	40 000,00 €
Acquisition d'une brosse pour le terrain synthétique (stade JMB)	34 000,00 €
Achat de mobilier urbain et plantation dans le cadre du projet Maillebois 2030	25 000,00 €
Matériel pour le service espaces verts	18 800,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC, FEUX TRICOLORES ET ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Poursuite du renouvellement du parc d'éclairage public	160 000,00 €
Implantation de feux tricolores intelligents Route de Wisques	30 000,00 €
Acquisition de nouvelles décorations de fin d'année pour remplacement des décors poteaux	10 000,00 €

ACQUISITION DE VEHICULES ET MOBILIER

Achat d'un fourgon utilitaire et d'un engin de chargement	60 000,00 €
Achat de dalles pour amélioration acoustique du restaurant scolaire	50 000,00 €
Renouvellement du parc de copieurs des services municipaux et des groupes scolaires	50 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier pour les services municipaux	43 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier dans les groupes scolaires	36 000,00 €
Renouvellement de la sonorisation de la salle du conseil municipal	15 000,00 €

Mobilier pour le restaurant scolaire (provision)	10 000,00 €
Mobilier et électroménager pour le chalet de Morbier	10 000,00 €
Equipement mobilier, vaisselle et électroménager Salle Léo Lagrange	7 000,00 €
Equipement mobilier, vaisselle et électroménager Salle du centre Lamartine	6 000,00 €

INFORMATIQUE

Achat et mise en place d'un nouveau logiciel de gestion ressources humaines	63 300,00 €
Achat et mise en place d'un nouveau logiciel de gestion financière	62 000,00 €
Provision pour acquisition d'un logiciel informatique de gestion administrative	23 000,00 €
Acquisition de ENI, TBI et écrans tactiles dans les groupes scolaires	15 000,00 €

AIDES

Aides aux primo-accédants (provision)	12 000,00 €
Aides aux rénovations de façades commerciales (provision)	10 000,00 €

Il convient d'ajouter les opérations de dépenses suivantes inscrites en restes à réaliser de l'année 2025 (liste non exhaustive) :

DEPENSES (en € TTC) : 891 931,01 € au total

CATEGORIE DE DEPENSE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	58 949,21
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	10 680,00
Frais d'études	Mission de coordination sécurité santé pour 17 bâtiments pour mise en accessibilité ADAP des ERP	13 632,00
Frais d'études	Mission contrôle technique mise en accessibilité ADAP des ERP pour 22 bâtiments	20 592,00
Frais d'études	Mission SPS pour le suivi des travaux ADAP pour 8 bâtiments	5 952,00
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	282 615,80
Frais d'études	Mission de contrôle technique construction d'une nouvelle salle de sports et restructuration de vestiaires existants	9 666,00
Frais d'études	Etude géotechnique de conception phase projet construction d'un complexe sportif Maillebois	2 904,00
Frais d'études	Accompagnement au montage de dossier d'une demande de subvention FEDER pour la salle de sport Maillebois	3 250,00

Frais d'études	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de travaux de réalisation d'un complexe sportif	49 490,40
Frais d'études	OPC réalisation d'un complexe sportif	65 694,73
Equipements du cimetière	Fourniture et pose de 2 columbariums	12 631,20
- Installations générales	Remplacement CTA salle des fêtes	60 612,56
- Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	7 188,87
Installations générales	Rénovation de sols groupe scolaire Sand	47 208,80
Installations générales	Installation portail sécurisé école Léon Blum	11 997,60
Réseaux de voirie	Travaux de rénovation et d'entretien rue du Capitaine Revel	6 716,65
Réseaux de voirie	Signalisation liaisons cyclable Rimbaud	3 817,37
Installations de voirie	Achat de 10 cendriers de rue	5 281,20
Réseaux d'électrification	Remplacement projecteurs leds terrains d'entrainement stade des Chartreux	25 498,91
Réseaux d'assainissement	Réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire de la rue des Chartreux	4 934,69
Autre matériel technique	Achat de 46 lampadaires leds pour remplacement parc de l'hôtel de ville	12 650,00
Autres install. Mat.et Outill.techniques	Achat d'une mini pelle pour les services techniques	13 560,00
Autres install. Mat.et Outill.techniques	Achat de défibrillateurs pour 4 bâtiments	4 623,78
Autres install. Mat.et Outill.techniques	1 Défibrillateur pour le Centre culturel Lamartine	1 351,38
Autres install. Mat.et Outill.techniques	Remplacement tableau électrique salle Léo Lagrange	6 081,36

Autres install. Mat et Outill.techniques	Achat d'une brosse pour entretien terrain synthétique stade JMB	10 620,00
Autres matériels de transport	Achat d'un véhicule Citroën Jumper	38 924,59
Matériel informatique scolaire	Achat d'écrans numériques pour groupes scolaires L. Pasteur et L. Blum	5 395,20
Matériel informatique scolaire	Achat d'un vidéoprojecteur pour groupe scolaire du Centre	910,80
Matériel de bureau et mobilier urbains	Achat de mobilier pour les écoles	5 410,48
Autres mat.bureau et mobilier	Achat de mobilier pour les services municipaux	7 058,49
Autres mat.bureau et mobilier	Achat de 60 tables et 60 chaises pour la restauration scolaire	30 839,76
Autres mat. Bureau et mobilier	Achat de 37 matelas et 37 sommiers pour le chalet de morbier	8 242,86
Autres	Achat d'un système d'éclairage pour manifestations diverses	5 241,36
Constructions	- Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Lamartine	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures école Blériot	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures CASQ	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures école Verlaine	4 636,80

Il convient également d'ajouter les opérations de recettes suivantes inscrites en restes à réaliser de l'année 2025 (liste exhaustive) :

RECETTES (en € TTC) : 2 692 330,22 € au total

TIERS	OBJET DE LA RECETTE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Subvention FDE 62	Audit « Bâti » - École Léon Blum (2 187 € - 625 € (acompte))	1 562,00
Subvention FDE 62	Assistance à maîtrise d'ouvrage « Energie » - Groupe Scolaire Blum	5 053,00
Subvention FDE 62	Suppression de l'éclairage vétuste pour l'environnement (Tranche ferme + optionnelles 1 et 2)	40 600,00
Etat – DETR	Travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans les bâtiments	26 659,24
Département du Pas-de-Calais	Construction d'une salle de sports	1 500 000,00
CAPSO – Fonds de concours	Travaux de construction d'une nouvelle salle de sports	186 000,00
Etat – DETR	Complexe sportif Maillebois : construction d'une nouvelle salle et rénovation de la salle existante	250 792,76
Région – Agence Nationale du Sport	Rénovation et extension d'une salle multisports	410 000,00
Etat – Fonds vert	Rénovation de la salle des sports Maillebois	252 000,00
Département du Pas-de-Calais	Travaux de peinture à l'école Georges Sand et d'acquisition de mobilier pour les écoles Georges Sand, Léon Blum et Louis Blériot	15 546,00
Région Hauts-de-France	Plan arbres	3 303,00
CAF	Achat de matériel et d'équipement pour les ACM (accueils collectifs de mineurs)	814,22

d) Les subventions d'investissements prévues

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : programme de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux (ADAP), éclairage public, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, création d'un complexe sportif, aménagement paysager de l'ancien cimetière, aménagement du Bois de la Garenne, création d'une maison de quartier Salamandre, création d'un nouveau centre technique municipal...

IV. Le Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF)

Au titre du programme pluriannuel communal d'investissement jusqu'en 2030, l'engagement ou la poursuite des principaux investissements suivants sont fixés comme objectifs dans les prochaines années sous réserve des possibilités budgétaires : (les montants ci-dessous sont des estimations en € TTC)

Programme Travaux neufs et de Réhabilitation Acquisition de terrains et bâtiments				
Libellé opération	2027	2028	2029	2030
Réseau d'assainissement	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Travaux de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière Saint-Quentin	110 000,00 €			
Aménagement paysager du cimetière Saint-Quentin	50 000,00 €			
Réalisation d'un ossuaire au cimetière Saint-Quentin	10 000,00 €			
Fourniture et pose columbarium au cimetière Saint-Quentin	7 000,00 €			
Poursuite aménagement du bois de la Garenne	25 000,00 €			
Travaux programme ADAP des bâtiments (crédits 2027)	600 000,00 €			

Maîtrise d'œuvre (MOE) Programme ADAP des bâtiments (crédits 2027)	67 620,00 €			
Création d'un nouveau centre technique municipal (travaux)	800 000,00 €	500 000,00 €		
MOE Construction d'un centre technique municipal	80 000,00 €	50 000,00 €		
Poursuite réhabilitation site Morbier	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €
Programme remplacement chaudières location	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Construction d'une maison de quartier Salamandre	700 000,00 €	300 000,00 €		
MOE pour la construction d'une maison de quartier Salamandre	50 000,00 €	50 000,00 €		
MédiaTour / Poursuite aménagement Jardin des sens	10 000,00 €			
MédiaTour / Poursuite aménagement théâtre de verdure	10 000,00 €			
Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Mise en place de préaux dans les écoles	15 000,00 €	15 000,00 €		
Création et extension salle de sport Maillebois (crédits 2027)	3 000 000,00 €			
MOE Création et extension salle de sport Maillebois (crédits 2027)	130 000,00 €			
Intervention sur Locaux Archers	100 000,00 €			
Intervention sur Locaux Restos du cœur	100 000,00 €			
Création nouveaux sanitaires judo	30 000,00 €			
Programme de réfection des cours des écoles avec aménagement paysager	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Réhabilitation et aménagement de liaisons douces	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
Provision amélioration équipement sportif	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Acquisition local association Delta et travaux d'amélioration	25 000,00 €	50 000,00 €		
Groupe scolaire du Centre - Dissociation réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire	150 000,00 €			
Achat de mobilier urbain et plantation dans le cadre du projet Maillebois 2030	25 000,00 €			
Projet de végétalisation du quartier du Renan (remboursement à la Capso dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée)	40 000,00 €	46 000,00 €		

Programme d'Entretien du Patrimoine				
Libellé opération	2027	2028	2029	2030
Programme annuel isolation des bâtiments	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Programme annuel achat peinture isolante	50 000,00 €	50 000,00 €		
Programme annuel toitures des bâtiments	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Programme annuel remplacement de menuiseries des bâtiments	150 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Rénovation des revêtements de sols des bâtiments communaux	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Programme annuel rénovation logements locatifs	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Frais d'études/maîtrise d'œuvre et diagnostics (provision)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Renouvellement défibrillateurs et extincteurs	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Investissement matériel cuisine	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Signalisation verticale programme annuel	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Renouvellement et entretien parc éclairage public	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
Mise en conformité des abris bus	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Acquisitions illuminations de fin d'année	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Renouvellement ssi/ppms/alarmes programme annuel	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Acquisition et entretien jeux extérieur (enveloppe annuelle)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Entretien et renouvellement parc de feux (carrefours)	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Programme annuel entretien de la voirie	290 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €
Sécurisation des groupes scolaires (clôtures , portails)	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Petites interventions diverses (enveloppe annuelle)	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Remplacement du revêtement des sols des équipements sportifs		60 000,00 €		

Programme d'Entretien du Patrimoine				
Libellé opération	2027	2028	2029	2030
Programme annuel isolation des bâtiments	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Programme annuel achat peinture isolante	50 000,00 €	50 000,00 €		
Programme annuel toitures des bâtiments	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Programme annuel remplacement de menuiseries des bâtiments	150 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Rénovation des revêtements de sols des bâtiments communaux	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Programme annuel rénovation logements locatifs	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Frais d'études/maîtrise d'œuvre et diagnostics (provision)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Renouvellement défibrillateurs et extincteurs	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Investissement matériel cuisine	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Signalisation verticale programme annuel	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Renouvellement et entretien parc éclairage public	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
Mise en conformité des abris bus	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Acquisitions illuminations de fin d'année	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Renouvellement ssi/ppms/alarmes programme annuel	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Acquisition et entretien jeux extérieur (enveloppe annuelle)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Entretien et renouvellement parc de feux (carrefours)	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Programme annuel entretien de la voirie	290 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €
Sécurisation des groupes scolaires (clôtures , portails)	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Petites interventions diverses (enveloppe annuelle)	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Remplacement du revêtement des sols des équipements sportifs		60 000,00 €		

Programme annuel d'Équipement/mobilier des services et bâtiments

Libellé opération	2027	2028	2029	2030
Achat matériel éducatif informatique groupes scolaires	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Achat mobilier et matériel de bureau groupes scolaires	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Achat mobilier et matériel de bureau services municipaux	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Achat mobilier chalet de Morbier	8 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Achat matériel manifestations culturelles	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Achat/renouvellement logiciels métiers (provision)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Remplacement tondeuse auto portée	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Programme renouvellement véhicule léger	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Remplacement de fourgons et petit utilitaire	40 000,00 €			
Dotation annuelle petit matériel espaces verts	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Rénovation du parc de mobilier urbain annuel	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Rénovation du parc de mobilier urbain suite sinistre	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Implantation mobilier urbain supplémentaire	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Dotation annuelle petit matériel voirie	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Vaisselle, mobilier et électroménager salles de locations	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Autres équipements divers	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

V. La synthèse et perspectives 2026

Compte tenu des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront être stables.

Le programme 2026 d'investissement peut se faire sans recourir à l'emprunt (pour mémoire un emprunt de 2 millions d'euros a été contracté en 2022 pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports. Les travaux ont démarré en 2025).

Toutefois, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement des opérations programmées dans le cadre du PPI. Une marge d'emprunt significative a été conservée pour ces futurs projets. Ainsi, il semble intéressant d'envisager, dès cette année, un nouvel emprunt dans le cadre du projet de création du complexe sportif Maillebois puisque nous pourrions potentiellement obtenir un taux d'intérêt attractif lié à l'exemplarité environnementale de ce projet.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : programme de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux (ADAP), éclairage public, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, création d'un complexe sportif, aménagement paysager de l'ancien cimetière, aménagement du Bois de la Garenne, création d'une maison de quartier Salamandre, création d'un nouveau centre technique municipal...

Le pilotage des finances de la commune est désormais structuré autour d'un programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF).

Le PPIF doit nous permettre d'anticiper et de sécuriser le financement des projets successifs, parfois de réorienter les actions mais aussi de sanctuariser les enveloppes financières indispensables pour l'entretien de notre patrimoine.

Il comporte donc des enveloppes budgétaires et si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités, le recours aux autorisations de programme, autorisations d'engagement et aux crédits de paiement constitue un aménagement au principe de l'annualité budgétaire qui permet de tenir compte de la réalité, à savoir que certaines dépenses notamment d'investissement, voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices.

Concernant le PPIF, celui-ci sera bien entendu actualisée régulièrement afin de tenir compte de l'avancement des projets d'investissement mais aussi des évolutions notables de nos dépenses et recettes de fonctionnement comme l'envolée récente du coût des matières premières et de l'énergie mais aussi les décisions nationales impactant les charges de personnel.

VI. L'existence d'un budget annexe Cimetière

La section de fonctionnement du budget primitif 2026 cimetière s'élève à 75 000 € la section d'investissement à 93 750 €, soit un budget total de 168 750 €.

La synthèse du fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	63 880,00 €	103 494,85 €	74 910,00 €	- 27,62 %
65 Autres charges de gestion courante	40,00 €	45,15 €	30,00 €	- 33,55 %
66 Charges Financières	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00 %
67 Charges exceptionnelles	50,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00 %
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	64 000,00 €	103 600,00 €	75 000,00 €	- 27,61 %

Recettes de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	20 500,00 €	20 500,00 €	20 666,00 €	+ 0,81 %
013 Atténuation de charges (stock)	35 176,95 €	77 032,74 €	46 730,63 €	- 39,34 %
002 Excédent de fonctionnement reporté	8 323,05 €	6 067,26 €	7 603,37 €	+ 25,32 %
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	64 000,00 €	103 600,00 €	75 000,00 €	- 27,61 %

Pour 2026, la prévision budgétaire de la section de fonctionnement est inférieure à 2025 et s'établit à 75 000 € contre 103 600 € en 2025.

Elle prévoit les crédits pour l'achat de cavurnes et de sarcophages pour le nouveau cimetière. Pour rappel, le dernier programme d'achat de caveaux de 2 places date de 2023 et celui des cavurnes de 2022.

La synthèse de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
16 Emprunts et dettes assimilées	131 250,00 €	112 500,00 €	93 750,00 €	- 16,67 %
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	131 250,00 €	112 500,00 €	93 750,00 €	- 16,67 %

Recettes d'investissement

	BP 2024	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
R001 - Excédent investissement	131 250,00 €	112 500,00 €	93 750,00 €	- 16,67 %
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	131 250,00 €	112 500,00 €	93 750,00 €	- 16,67 %

La section d'investissement du budget primitif 2026 cimetièrre s'élève à 93 750 € et correspond à l'excédent d'investissement.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexe

Code général des collectivités territoriales – Article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.